

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil, situé au 1216, rue Principale, ce dix-septième jour de novembre 2021 (17/11/2021) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Marlène Doucet                      Éric Beauchamp      Bernard Dumais  
Lucie Geoffrion                      Émilie Doucet        Gaétan Beauchesne.

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse. Sylvie Genois, greffière-trésorière, est aussi présente.

**Résolution 2021-11-154**      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2021.
4. Présentation des comptes.
5. Programme d'aide à la voirie – Amélioration routière.
6. Bail local pour le bureau de poste.
7. Soumission pour achat de 8 Ipad .
8. Achat cellulaire pour la mairesse.
9. Signataire au compte bancaire.
10. Nommer un représentant(e) pour siéger sur le conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or.
11. Demande de partenariat financier – Album et Bal des finissants, école Secondaire Paul-Le-Jeune, Saint-Tite.
12. Achat d'une télévision intelligente pour les loisirs.
13. Collecte des ordures – Reconduire le contrat de 2 ans.
14. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
15. Entente pour la vente d'une portion de terrain résidentiel.
16. Vente du terrain lot 1 4 526 643 à Pierre Lafrenière.
17. Varia :
  - a) Dépôts des déclarations des intérêts pécuniers;
  - b) Modification du nom du règlement #005-UR-2021 selon l'avis de motion donné le 1<sup>er</sup> septembre 2021 par la conseillère Lucie Geoffrion;
  - c) Soumission pour refaire le plafond de la salle du conseil.
18. Période de questions.
19. Levée de l'assemblée.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-155**      Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2021

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Marlène Doucet  
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 octobre 2021 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-156**      Présentations des comptes

**ATTENDU** que pour l'approbation des comptes à payer du mois d'octobre 2021 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la

Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.  
Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu que des comptes au montant 163 848.89 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée à l'unanimité-

Je soussignée, Sylvie Genois, greffière-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 163 848.89 \$ sont disponible en date du 17 novembre 2021.

Sylvie Genois  
Greffière-trésorière

**Résolution 2021-11-157** Programme d'aide à la voirie – Amélioration routière

**ATTENDU** que la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

**ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyée par Émilie Doucet

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac approuve les dépenses de 20 000 \$ relatives au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-158** Bail local pour le bureau de poste

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Bernard Dumais  
et résolu ce qui suit :

- d'accepter le bail de location tel que présenté (au nom de Lyne Tourigny) pour la location d'un espace pour le bureau de poste dans l'immeuble du bureau municipal;
- autoriser la mairesse et la greffière-trésorière à signer ce bail.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-159** Soumission pour achat de 8 iPad

**ATTENDU** que la municipalité a demandé trois (3) soumissions soit Bureau en Gros, Réseau Velox ainsi que Solutions TIM, pour l'achat de 8 iPad;

**ATTENDU** que la soumission la plus basse revient à Solutions TIM.

Il est proposé par Émilie Doucet  
appuyé par Bernard Guérin  
et résolu ce qui suit :

- d'accepter la soumission de Solutions TIM au coût 4 271.84 \$ pour l'achat de 8 iPad (9<sup>ème</sup> Génération), étui avec clavier et protecteur d'écran inclus;
- le coût pour l'ouverture du compte affaire Apple, la configuration des tablettes iPad sont en surplus.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-160** Achat cellulaire pour la mairesse

**ATTENDU** que la municipalité désire qu'un numéro de cellulaire permanent soit attribué au poste de maire.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Bernard Dumais  
et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la dépense pour l'achat d'un cellulaire pour le poste de maire.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-161** Signataire au compte bancaire

**ATTENDU** qu'il y a des changements au niveau de l'administration suite à l'élection du 7 novembre 2021;

**ATTENDU** que la municipalité doit changer les signataires pour les comptes de banque.

Il est proposé par Lucie Geoffrion  
appuyé par Gaétan Beauchesne  
et résolu ce qui suit :

- les deux signataires aux comptes seront Rita Dufresne, mairesse, et Marlène Doucet, conseillère en remplacement de Guy Dessureault et Robert Tessier;
- Sylvie Genois demeure signataire au compte.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-162** Nommer un représentant pour siéger sur le conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Émilie Doucet  
et résolu de nommer la conseillère Lucie Geoffrion pour siéger comme représentante pour la municipalité au conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or Affilié de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée à l'unanimité-

M. Gaétan Beauchesne, en tant que Président de l'Âge d'Or, se retire de la discussion.

**Résolution 2021-11-163** Demande de partenariat financier – Album et Bal des finissants – École secondaire Paul-le-Jeune, Saint-Tite

**ATTENDU** la demande de partenariat financier pour l'album et le bal des finissants de l'école secondaire Paul-le-Jeune;

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Émilie Doucet  
et résolu ce qui suit :

- autoriser la dépense de 100 \$ pour l'achat de 1 /2 page de publicité dans l'album des finissants 2021-2022.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-164** Achat d'une télévision intelligente pour les loisirs

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Éric Beauchamp  
et résolu ce qui suit :

- autoriser l'achat d'une télévision intelligente avec un support, au coût de 281.87 \$ taxes incluses;
- qui sera installé dans un local aménagé dans le sous-sol du bureau municipal pour organiser des activités pour les citoyens de la municipalité.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-165** Collecte des ordures – Reconduire le contrat de 2 ans

**ATTENDU** que le contrat de la collecte des ordures avec la compagnie Service Cité Propre se termine le 31 décembre 2021;

**ATTENDU** que la municipalité peut reconduire le contrat pour 2 années consécutives.

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Émilie Doucet  
et résolu ce qui suit :

- reconduire le contrat des ordures pour l'année 2022. Le coût sera de 33 000.35 \$ et pour 2023 le coût sera 33 990.36 \$.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-166** Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Inspecteur

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Bernard Dumais  
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d'octobre 2021.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-167** Entente pour la vente d'une portion de terrain résidentiel

**ATTENDU** que la municipalité a mis en vente le terrain du lot 4 526 368;

**ATTENDU** qu'une entente est intervenue entre Patrick Bonami, Cynthia Fraser et Pierre Lafrenière pour l'acquisition de ce terrain;

**ATTENDU** que cette entente consiste à ce que la vente de ce terrain d'une superficie de 294.4 m<sup>2</sup>, soit attribué à Pierre Bonami et Cynthia Fraser et que ces derniers doivent vendre à Pierre Lafrenière une bande d'accès longeant les lots 4 526 367 et 4 526 368 selon la répartition du prix d'achat soit 1 001 \$ (taxes en sus) du lot 4 526 368 divisé selon le nombre de mètres carrés;

**ATTENDU** que cette subdivision devra être arpentée, les frais seront répartis entre les parties.

Il est proposé par Marlène Doucet  
appuyé par Lucie Geoffrion  
et résolu ce qui suit :

- d'accepter cette entente;
- d'autoriser la vente du lot 4 526 368 à Pierre Bonami et Cynthia Fraser qui devra faire la répartition avec Pierre Lafrenière;
- cette vente se fait au montant de 1 001 \$ (taxes en sus).
- autoriser la mairesse et/ou la greffière-trésorière à signer ce contrat de vente.

-Adoptée à l'unanimité--

**Résolution 2021-11-168** Vente du terrain lot # 4 526 643

**ATTENDU** la demande de Pierre Lafrenière pour l'achat du lot 4 526 643 situé près du 41, rue Martin;

**ATTENDU** que ce terrain appartient à la municipalité.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne  
appuyé par Bernard Dumais  
et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'offre de Pierre Lafrenière au montant de 300 \$ (taxes en sus) pour l'achat du lot 4 526 643;

- d'autoriser la mairesse et/ou la greffière-trésorière à signer ce contrat de vente.

-Adoptée à l'unanimité-

**Résolution 2021-11-169** Soumission pour refaire le plafond de la salle du conseil

**ATTENDU** la soumission de « Les Constructions André Rivard Inc. », pour refaire le plafond suspendu de la salle du conseil;

**ATTENDU** que cette soumission comprend des tuiles Rockfon Artic de 2 pi X 2 pi, la quincaillerie, la main-d'œuvre ainsi que la laine isolante R20 X 24;

**ATTENDU** la soumission de « Val Mauricie Électrique » pour des travaux de modernisation en installant de nouveaux luminaires panel del et installer 8 nouvelles prises électriques surface en conduit avec 4 circuits.

il est proposé par Émilie Doucet

appuyé par Éric Beauchamp

et résolu ce qui suit :

- accepter la soumission de Constructions André Rivard Inc. au coût de 9 944.44 \$ taxes en sus;
- accepter la soumission de Val Mauricie électrique au coût de 11 080 \$ taxes en sus.

-Adoptée à l'unanimité-

**Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.**

Rita Dufresne	Marlène Doucet	Lucie Geoffrion
Éric Beauchamp	Émilie Doucet	Bernard Dumais
Gaétan Beauchesne.		

Modification du nom du règlement #005-UR-2021 selon l'avis de motion donné le 1<sup>er</sup> septembre 2021 par la conseillère Lucie Geoffrion doit se lire comme suit :

« Règlement modifiant diverses dispositions du règlement relatif à l'émission des permis et certificats. »

La levée de l'assemblée est proposée par Marlène Doucet, appuyé par Émilie Doucet. Il est 19 heures 41.

\_\_\_\_\_  
Rita Dufresne, mairesse

\_\_\_\_\_  
Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

*« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*